

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-DAMASE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Damase tenue au 18 rue Centenaire à Saint-Damase le **6 décembre 2021**, à 19h30, et y sont présents, formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Martin Carrier

Étaient présents : Monsieur Nelson Lavoie, conseiller # 1
Marie-Chantal Bienvenue, conseiller #2
Monsieur Clermont Miousse, conseiller #3
Madame Hélène Ouellet, conseillère# 4
Maurice D'Astous, conseiller #5
Madame Martine Côté, conseiller # 6

Assiste également à la séance, Mme Josée Gauthier, directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, déclare la séance du conseil ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 105-2021-12

Il est proposé par Madame Marie-Chantal Bienvenue
Appuyé par Monsieur Clermont Miousse
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté

ORDRE DU JOUR

- 1.** Ouverture de la séance
- 2.** Adoption de l'ordre du jour

Administration

- 3.** Délégation des différents comités aux conseillers
- 4.** Ajustement de la rémunération des élues en fonction de la réglementation
- 5.** Acquisition de terrain – autorisation de signature

Finances

- 6.** Autorisation des comptes à payer

Période de questions

- 7.** Période de questions

Voirie

- 8.** Dépôt de la programmation no 003 de TECQ
- 9.** Réception finale des travaux de voirie 6e, 7e et 8e Rang (AIRRL)
- 10.** Décomptes #1 et #2 pour travaux de voirie et ponceaux
- 11.** Demande au MTQ de procéder à des travaux de correction sur la 297 Sud

Urbanisme

- 12.** Nomination des officiers municipaux responsables de l'application des règlements d'urbanisme

Loisirs et cultures

- 13.** Location de salle – gratuité
- 14.** Budget loisirs 2022

- 15.** Varia

- 16.** Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION

3. DÉLÉGATION DES DIFFÉRENTS COMITÉS AUX CONSEILLERS

CONSIDÉRANT QUE les dernières élections;

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut octroyer des responsabilités à chacun de ses conseillers;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 106-2021-12

Il est proposé par Monsieur Nelson Lavoie

Appuyé par Monsieur Maurice D'Astous

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil de la Municipalité nomme les responsables de différents dossiers de la municipalité tel que déposé en annexe du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4. AJUSTEMENT DE LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUES EN FONCTION DE LA RÉGLEMENTATION

CONSIDÉRANT QUE la rémunération des élues 2021 n'avait pas été ajustée en fonction du règlement au 1^{er} janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut de nouveau siéger depuis les dernières élections;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 107-2021-12

Il est proposé par Madame Martine Côté

Appuyé par Madame Hélène Ouellet

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil de la Municipalité ajuste la rémunération des élues en fonction de la réglementation en date du 8 novembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

5. ACQUISITION DE TERRAIN – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la résolution no 144-20 qui autorise les signataires au dossier de l'acquisition de terrain de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de mettre à jour les autorisations de ces personnes;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 108-2021-12

Il est proposé par Madame Martine Côté

Appuyé par Madame Marie-Chantal Bienvenue

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil de la Municipalité autorise le Maire Monsieur Martin Carrier et la directrice générale et greffière-trésorière par intérim Madame Josée Gauthier à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Damase l'acte d'achat du lot no 6 099 970.

Adoptée à l'unanimité

FINANCES

6. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière par intérim a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de 81 319.72 \$ en date du 6 décembre 2021;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 109-2021-12

Il est proposé par Monsieur Nelson Lavoie
Appuyé par Madame Martine Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité approuve la liste déposée et en autoriser le paiement auprès des fournisseurs, étant les chèques numéros : 5986 à 6016 Totalisant un montant de 81 319.72 \$;

QUE la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

VOIRIE

8. DÉPÔT DE LA PROGRAMMATION DE LA TECQ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 110-2021-12

Il est proposé par Monsieur Clermont Miousse
Appuyé par Monsieur Maurice D'Astous
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 003 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 003 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée à l'unanimité

9. RÉCEPTION FINALE DES TRAVAUX DE VOIRIE 6^e, 7^e ET 8^e RANG (AIRRL)

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été complétés en novembre 2020 et que les corrections demandées ont été effectuées;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur recommande la libération de la retenue finale;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 111-2021-12

Il est proposé par Monsieur Nelson Lavoie
Appuyé par Monsieur Maurice D'Astous
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil de la Municipalité autorise la libération de la retenue finale en faveur de les Entreprises A&D Landry en lien avec les travaux de voirie 6^e, 7^e et 8^e Rang au montant de 14 359.39 \$ et en autorise le versement.

Adoptée à l'unanimité

10. DÉCOMPTE NO 1 ET NO 2 – TRAVAUX DE VOIRIE ET PONCEAUX 2021

CONSIDÉRANT QUE l'avancement des travaux de voirie et de ponceaux 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur recommande le paiement du décompte no 1 et no 2 en lien avec ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont en lien avec la programmation de la TECQ;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 112-2021-12

Il est proposé par Madame Martine Côté
Appuyé par Madame Hélène Ouellet
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil de la Municipalité autorise le versement du décompte no 1 au montant de 325 817.23\$ plus les taxes applicables à Les entreprise A & D Landry pour les travaux de voirie et de ponceaux 2021.

QUE le conseil de la Municipalité autorise le versement du décompte no 2 au montant de 37 978.21 \$ plus les taxes applicables à Les entreprise A & D Landry pour les travaux de voirie et de ponceaux 2021.

Adoptée à l'unanimité

11. DEMANDE AU MTQ DE PROCÉDER À DES TRAVAUX DE CORRECTION SUR LA 297 SUD

CONSIDÉRANT QUE l'état de la chaussée de la 297 Sud;

CONSIDÉRANT QUE cette route relie plusieurs municipalités;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 113-2021-12

Il est proposé par Monsieur Maurice D'Astous
Appuyé par Monsieur Clermont Miousse
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil de la Municipalité demande au MTQ de procéder à des travaux de correction de la chaussée de la route 297 Sud de Baie des Sables jusqu'au limite de la municipalité de Saint-Noël.

QU'UNE copie de cette résolution soit transmise aux municipalités avoisinantes, tel que Baie des Sables, Saint-Noël, Saint-Moïse et Sayabec.

QUE la municipalité de Saint-Damase demande à ces mêmes municipalités un appui afin de demander au Ministère des Transports de mettre l'emphasis sur ces travaux de correction de chaussé dès le printemps 2022.

QU'UNE copie de cette résolution soit transmise au député provincial, Monsieur Pascal Bérubé.

Adoptée à l'unanimité

12. NOMINATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX RESPONSABLES DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Damase a décrété par règlement qu'un officier municipal serait responsable de l'application des règlements d'urbanisme et de tout autre règlement applicable ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Damase et la MRC de La Matapédia ont conclu une entente intermunicipale pour la fourniture de services en matière d'inspection par la MRC de La Matapédia;

CONSIDÉRANT QUE qu'en vertu de ladite entente intermunicipale la municipalité doit nommer par résolution les officiers responsables de l'application des règlements d'urbanisme et de tout autre règlement applicable ;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 114-2021-12

Il est proposé par Madame Martine Côté
Appuyé par Monsieur Clermont Miousse
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Damase nomme Karine-Julie Guénard, Sébastien Gagné, Nicolas Lepage et Jocelyn Couturier comme officiers municipaux responsables de l'application des règlements d'urbanisme municipaux et de tout autre règlement prévu à l'entente intermunicipale pour la fourniture de services en matière d'inspection et à signer tous les documents liés à ces règlements.

Adoptée à l'unanimité

LOISIRS ET CULTURES

13. LOCATION DE SALLE - GRATUITÉ

CONSIDÉRANT QUE les différents organismes sans but lucratif et les comités de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE chacun d'eux collaborent de façon différente au bien-être de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité intervient souvent en soutien;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 115-2021-12

Il est proposé par Madame Hélène Ouellet
Appuyé par Monsieur Clermont Miousse
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Damase, autorise la location de la salle communautaire gratuite aux organismes sans but lucratif et aux différents comités de la municipalité seulement.

Adoptée à l'unanimité

14. BUDGET DES LOISIRS 2022

CONSIDÉRANT QUE le comité des loisirs a présenté son budget 2022;

CONSIDÉRANT QUE différents scénarios ont été présentés et qu'il y a lieu d'adopter l'un d'eux;

CONSIDÉRANT QUE le comité propose l'embauche d'une nouvelle ressource en 2022 à titre de coordonnateur de terrain de jeux;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 116-2021-12

Il est proposé par Monsieur Nelson Lavoie

Appuyé par Madame Martine Côté

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Damase, adopte le scénario du budget des loisirs no 3 tel que présenté.

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Damase, autorise l'embauche de la nouvelle ressource pour l'été 2022 à titre de coordonnateur de terrain de jeux.

Adoptée à l'unanimité

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 117-2021-12

Il est proposé par Madame Martine Côté

Appuyé par Monsieur Nelson Lavoie

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit et est levée à 19h35.

Adoptée à l'unanimité

Le 6 décembre 2021.

MARTIN CARRIER
Maire

JOSÉE GAUTHIER, DMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim